



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 20 MARS 2021

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le samedi 20 mars 2021 à 09 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Pierre PICOLLET – PELLET.

Membres excusés : M. Serge BUFFLIER, M. Yoan BRIFFOD, M. Éric STEINKAMP.

Membres absents : M. Damien BIGOT.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 20 / 02 / 2021;
- 2 – Baux de pêche du Faucigny;
- 3 – **P**lan **D**épartementale pour la **P**rotection du milieu aquatique et la **G**estion des ressources piscicole;
- 4 – Rafting dans le Giffre en hiver;
- 5 – Courrier aux Présidents / Matériel de pêche;
- 6 – Alevinage en réserve naturelle;
- 7 – Nouveau dépositaire (Saint – Gervais – Les – Bains voir Rond dans l'eau);
- 8 – Candidature Garde – Pêche bénévoles;
- 9 – Protection du Sandre en eau close;
- 10 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 20 / 02 / 2021 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2021, est adopté à l'unanimité.

2 – Baux de pêche du Faucigny :

Comme cela a été discuté lors d'une précédente réunion, M. MARGAS a pris contact avec Betty afin de lui demander de nous faire parvenir un devis concernant la cartographie des baux détenus par notre A.A.P.P.M.A.F. Elle doit prendre contact avec Paulo afin de faire un point sur les documents que nous possédons déjà pour affiner sa proposition.

3 – P.D.P.G. (Plan Départementale pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole):

La réunion de lancement du nouveau P.D.P.G. s'est tenue jeudi 25 février 2021. Les premiers éléments sont présentés ci-dessous :

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



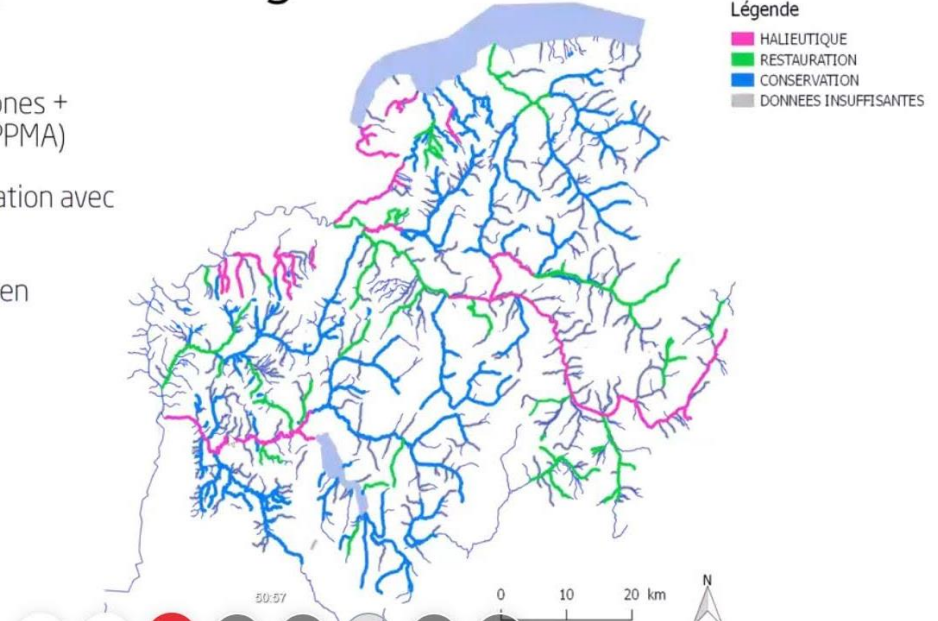
Dernier P.D.P.G. :



Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Propositions de gestion 2016-2021

- Gestion patrimoniale (autochtones + fonctionnelle validée avec AAPPMA)
- Restauration/soutien (concertation avec AAPPMA)
- Halieutique (zones dégradées, en concertation avec AAPPMA)



Etude complémentaires prolongées pour 2021 :

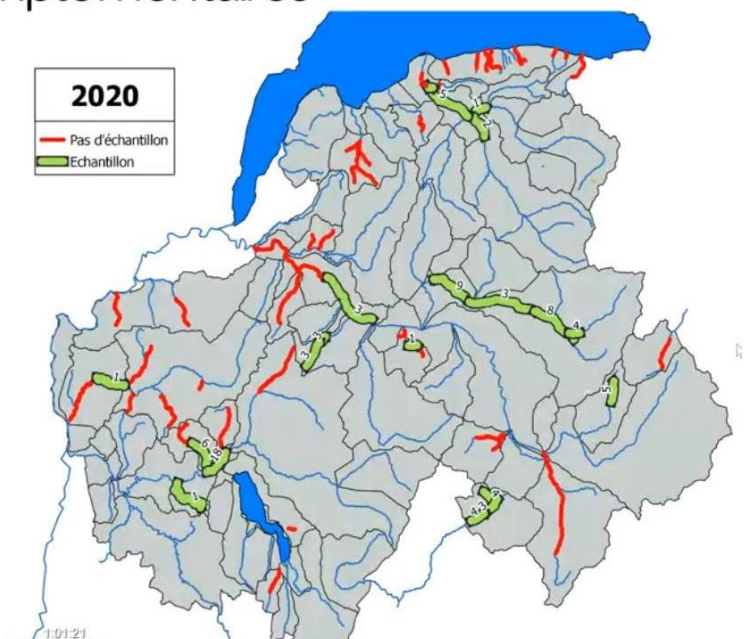


Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Etudes complémentaires

Evaluation efficacité repeuplements :

- Récupération échantillons captures pêcheurs
=> Nb captures (intérêt halieutique)
=> Nb individus marqués / Nb captures
- 2020 : 92 échantillons / 61 tronçons
=> Ne permet pas d'évaluer l'efficacité



SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Planning du futur P.D.G.P. :



4 – Rafting dans le Giffre en hiver :

La Fédération Départementale de pêche de Haute – Savoie a pris le dossier en main. Elle a rencontré la D.D.T. et la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) afin d'échanger sur ce sujet mardi 09 mars 2021. Il a été convenu que le SM3A serait le mieux placé pour réaliser les mesures de débits sur la portion du Giffre où se pratique la descente et ainsi faire une modélisation (protocole type EVHA). Le but étant de définir à partir de quel débit la pratique du kayak serait possible sans engendrer d'incidences sur le milieu. Dans le même esprit, il sera également nécessaire de définir des zones de mise à l'eau et de débarquement afin d'éviter les piétinements et raclage des frayères. Des reconnaissances de ces frayères seront donc primordiales.

La proposition de la D.D.T. est d'aller vers une charte de bonne pratique à destination des Professionnels qui encadrent ces activités.

La Fédération Départementale et l'A.A.P.P.M.A.F. vont se réunir probablement avec le SM3A pour mettre en place une ligne de conduite et formuler entre nous nos souhaits et nos attentes vis-à-vis des différentes parties prenantes.

5 – Courrier aux Présidents / Matériel de pêche :

Suite à la dernière réunion du Conseil d'Administration, un courrier a été envoyé à tous les Présidents de Sociétés afin de recueillir leurs avis.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Alevinage en réserve naturelle :

Suite à notre demande de renouvellement de l'alevinage en réserve naturelle (Lacs d'Anterne, Cornu et la Diosaz), nous avons reçu une nouvelle fois un refus de la part de la D.D.T.

7 – Nouveau dépositaire (Saint – Gervais – Les – Bains voir Rond dans l'eau) :

Nous avons reçu une nouvelle demande afin de devenir Dépositaire pour la vente des cartes de pêche de la part du Tabac Presse de Saint – Gervais – Les – Bains. Nous accueillons très agréablement cette demande et lui souhaitons une bonne réussite.

8 – Candidature Garde – Pêche bénévoles :

Nous avons reçu les candidatures de trois nouveaux Gardes – Pêche bénévoles.

- 1) Monsieur GUERBE Hervé ;
- 2) Monsieur BERTHELIER Roger ;
- 3) Monsieur MELCHER Louis.

M. MARGAS les rencontrera prochainement puis s'en suivront les formations obligatoires. Un appel à candidature sera prochainement lancé auprès des Présidents de Sociétés de pêche.

9 – Protection du Sandre en eau close :

L'A.A.P.P.M.A.F. a procédé l'automne dernier à l'introduction de Sandre en eaux closes de seconde catégorie. Afin de préserver cette espèce, d'optimiser son implantation et sa reproduction, Paulo va demander à la D.D.T. s'il serait possible de prendre un arrêté Préfectoral autorisant la pêche de ces poissons en Prendre et relâcher (NO KILL) pour une durée de deux années.

10 – Tour de table :

M. PICOLLET – PELLET :

Pollutions dans le Borne au centre du Grand – Bornand et au Chinaillon. Tous les Services ont été informés et l'information est remontée au Préfet et à la Sénatrice. Les pollueurs ont été identifiés et nous espérons que les services de l'État vont imposer une mise aux normes des GAEC afin qu'il n'y ait plus de déversements non contrôlé dans le Borne.

Un système de prélèvement et d'analyse d'eau va être mis en place par l'A.A.P.P.M.A.F. pour récolter des données.

Panneaux du parcours Giffre. Une maquette est en cours de validation et la fabrication devrait être très prochainement lancée.



M. MARGAS :

Mortalité des carpes. Nous avons été alertés par plusieurs Personnes concernant des constats de carpes mortes notamment aux lacs des Îlettes nord et du Bois des Îles à Passy. Des Gardes – Pêche se sont rendu sur les lieux et ont rencontrés des Agents de l'O.F.B. qui ont pris note en espérant qu'ils agissent de leur côté. En cette saison, il y a régulièrement de la mortalité dû généralement aux brusques changements de température mais il est vrai, pas de cette ampleur. L'A.A.P.P.M.A.F. n'a pas fait de prélèvement de poissons mais va contacter son Vétérinaire aquacole afin qu'il nous informe des démarches à suivre pour faire des autopsies si cette situation se reproduit afin d'être fixé sur le problème et pouvoir agir en conséquence.

M. BRETTON :

Guide de pêche. M. Bretton propose qu'un guide de pêche accompagné d'un courrier soit envoyé aux Municipalités ainsi qu'aux Gendarmeries afin de présenter nos actions sur le milieu et sensibiliser les services de l'État.

Rendez-vous SM3A. Une demande de rendez – vous devrait être transmise au SM3A afin d'échanger sur les baux des lacs classés en Natura 2000 et sur les travaux en rivières prévus dans le Faucigny.

Formation pêche électrique. Deux Gardes – Pêche souhaiteraient être formés pour les pêche électriques. Paulo doit se renseigner sur la faisabilité (agrémentation D.D.T.) et les stages disponibles. Lâchés de truites surdensitaires. Une discussion est lancée suite à la plainte d'un Pêcheur et de son petit – fils qui n'ont rien pris le jour de l'ouverture au lac de Motte Longue vu que tous les poissons avaient été capturés la veille. Il en ressort que l'A.A.P.P.M.A.F. va essayer de mettre en place des déversements de truites tous les mois d'hiver dans les lacs de seconde catégorie. L'A.A.P.M.A.F. établira un calendrier et proposera un partenariat avec les Sociétés de pêche.

M. NEGRELLO :

Cooptation de M. MÉGOZ. M. Negrello nous présente M. Yves Mégoz, Pêcheur de longue date s'il en est qui souhaite nous rejoindre et s'investir au sein de notre A.A.P.P.M.A.F. Le Conseil d'Administration après en avoir échangé coopte M. Mégoz et souhaite le bienvenu à ce nouvel Administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971